

## EXTRAIT N°13/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 27 JUILLET 2020**



Date de la convocation :  
Le 21 juillet 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-sept du mois de juillet, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans le réfectoire de l'école mixte B de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR.

**Nombre de conseillers municipaux**  
En exercice 33

**PRESENTS :** Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Michèle, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,

**En début de séance :**  
Présents 31  
Procurations 2  
Absents 0  
Excusés 0

Conseillers municipaux : M. BELLIARD Alain, M. ARETO Joseph, Mme CARDOU Josiane, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. PALIX Pierre, M. ADELAIDE Michel, Mme MARLIACY Danielle, M. DELPHIN Laurent, Mme LARAIRIE Sylvia, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme MENCE Marielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, Mme FRANCOIS Francine, M. ATHANASE Rémy, M. SAINT-HONORE Laurent, M. MARLET Daniel, M. , MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

**En cours de Séance :**  
Présents 30  
Procurations 3  
Absents 0  
Excusés 0

**ABSENTS EXCUSES :** Mme BEAUJOLAIS Marie-José, (procuration à M. ADELE Claude), M. MARLET Daniel (procuration à M. MARLET Camille)

**ABSENTS NON EXCUSES :**

**ASSISTANTS** M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative), M. Pascal QUIONQUION (DGA2), Mme Claudine NELLA ( DDA3 Ecoles), Mme Géraldine ALONZEAU ( Directrice des Affaires Juridiques et de la réglementation), M. José SOUDOUROM (Directeur service urbanisme)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures quinze minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme MIEVILLY Eliane pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

## REPRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Le Maire expose :

Les collèges sont des établissements publics locaux d'enseignement. Ils sont administrés par un conseil d'administration qui est l'organe de délibération et de décision. Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'établissement. Il est l'instance statutaire qui valide les grandes orientations pédagogiques, éducatives mais également financières du Collège. A ce titre, il fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative de celui-ci et en particulier les règles, l'organisation.

Le conseil d'administration du collège compte de vingt ou trente membres, comprenant :

- pour un tiers, des représentants des collectivités territoriales dont un de la commune siège
- pour un tiers, des représentant élus du personnel de l'établissement
- pour un tiers, des représentants élus de parents d'élèves et élèves

***Le conseil municipal est appelé à élire en son sein un (1) représentant au conseil d'administration du collège Belle Etoile de Saint-Joseph.***

.....

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à l'unanimité**

**DE DESIGNER** Mme CAVALIER DOURE Sandrine afin de représenter la ville au conseil d'administration du collège Belle Etoile de Saint-Joseph.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 27 juillet 2020

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture



Pour le Maire, et par délégation

1<sup>er</sup> Adjoint

Claude ADELE